



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-septième session**  
**Troisième Commission**  
Point 12 de l'ordre du jour  
**Rapport du Conseil économique et social**

## **Organisation des travaux de la Troisième Commission et projet de programme de travail biennal de la Commission pour 2003-2004**

### **Note du Secrétariat**

1. Dans sa résolution 46/140 du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a confirmé les recommandations qu'elle avait faites dans sa résolution 45/175 du 18 décembre 1990 touchant la rationalisation des travaux de la Troisième Commission et recommandé les mesures supplémentaires de rationalisation indiquées à l'annexe I de sa résolution 46/140.
2. L'annexe I du présent document contient des mesures sur l'organisation des travaux de la Troisième Commission et l'annexe II le projet de programme de travail biennal pour 2003-2004. Ce projet a été établi sur la base des textes statutaires existants. Il tient également compte des projets de proposition sur la base desquels la Troisième Commission a pris des décisions. Les informations figurant dans les annexes seront mises à jour oralement par le Secrétariat lorsque la Commission les examinera.



## **Annexe I**

### **Organisation des travaux de la Troisième Commission**

#### **A. Directives concernant la limitation de la durée des déclarations**

1. Conformément à l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et au paragraphe 22 de sa décision 34/401 sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée, le Président de la Troisième Commission doit proposer à la Commission, au début de chaque session, la limitation du temps de parole à allouer aux intervenants.

2. Conformément aux résolutions 45/175 et 46/140 de l'Assemblée générale, en date des 18 décembre 1990 et 17 décembre 1991, sur la rationalisation des travaux de la Troisième Commission, les déclarations faites par les délégations, de même que celles des représentants du Secrétariat, ne doivent pas dépasser sept minutes, sauf décision contraire de la Commission prise au début de la session. Les déclarations faites au nom de groupes de délégations ou sur des subdivisions du point de l'ordre du jour portant sur les questions relatives aux droits de l'homme ne doivent pas dépasser 15 minutes. Cette limitation sera appliquée à tous les intervenants avec une certaine souplesse. Pour gagner du temps, tous les intervenants sont invités à faire preuve de discipline, plus particulièrement lorsque des déclarations auront déjà été faites au nom d'un groupe. Pour des raisons pratiques, il convient d'encourager les déclarations de groupe le premier jour de l'examen d'un point ou d'une subdivision de point de l'ordre du jour. À cet égard, on ne saurait trop souligner qu'il importe de faire distribuer la documentation à temps, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, pour permettre aux délégations de s'inscrire sans tarder sur la liste des orateurs.

#### **B. Projets de résolution sur les rapports des organes créés par traité et rapports du Secrétaire général sur l'état des traités**

3. Tous les organes créés par traité présentent des rapports à l'Assemblée générale, conformément à leurs mandats respectifs. Les résolutions de fond consacrées à ces rapports doivent être adoptées tous les deux ans, conformément au programme de travail de la Troisième Commission. Chaque fois que cela est possible, il est recommandé de ne pas présenter à part les projets de résolution sur l'état des traités, mais de les incorporer dans le projet de résolution relatif au rapport de l'organe considéré. Une année sur deux, la Commission devra se borner à prendre acte des rapports, sauf si elle juge nécessaire de se prononcer sur une question de fond.

#### **C. Projets de proposition émanant d'organes subsidiaires du Conseil économique et social**

4. Lorsqu'il présente des projets de proposition à l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit, dans toute la mesure possible, tenir compte du programme de travail de la Troisième Commission.

## D. Programme de travail

5. La Troisième Commission devra, dès qu'elle aura élu les membres de son bureau, tenir une réunion officieuse au cours de laquelle elle examinera son programme de travail, sur la base d'un projet établi par le Secrétariat, et étudiera les autres aspects de l'organisation de ses travaux, notamment l'état de la documentation.

6. Les questions qui seront renvoyées à la Troisième Commission lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale devront être examinées dans l'ordre suivant :

### *Point*

2. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
3. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux handicapés et à la famille.
4. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
5. Prévention du crime et justice pénale.
6. Contrôle international des drogues.
7. Promotion de la femme.
8. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ».
9. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires.
10. Promotion et protection des droits de l'enfant.
11. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones.
12. Élimination du racisme et de la discrimination raciale<sup>a</sup>.
13. Droit des peuples à l'autodétermination<sup>a</sup>.
14. Questions relatives aux droits de l'homme<sup>b, c</sup> :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;

<sup>a</sup> Les points 12 et 13 doivent être examinés conjointement; les délégations pourront faire deux déclarations distinctes, une sur chaque point, si elles le souhaitent.

<sup>b</sup> Les alinéas a) et d) seront examinés séparément; les alinéas b), c) et e) seront examinés conjointement.

<sup>c</sup> Les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d) et deux déclarations au titre des alinéas b), c) et e), mais non pas deux déclarations au titre de l'un quelconque des alinéas.

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

1. Rapport du Conseil économique et social.

7. La Troisième Commission pourra revoir cet arrangement à sa réunion d'organisation, en fonction notamment de l'état de la documentation.

## **E. Établissement et présentation des projets de résolution**

8. Il est demandé aux délégations, lors de la rédaction des projets de résolution, de respecter le programme de travail de la Troisième Commission reproduit ci-après.

9. Les délégations sont invitées à tenir compte des directives générales ci-après, données dans les résolutions 45/175 et 46/140, en ce qui concerne la présentation des projets de proposition<sup>d</sup> :

### **Point 1**

#### **Rapport du Conseil économique et social**

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

### **Point 2**

#### **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

*Tous les ans*

### **Point 3**

#### **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes handicapées et à la famille**

*Tous les deux ans*

Situation sociale dans le monde (années impaires) (résolution 56/177 de l'Assemblée générale, par. 14)

Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle (années paires, A/C.3/57/L.13/Rev.1)

---

<sup>d</sup> La référence aux années « paires » et « impaires » s'entend des années civiles.

Politiques et programmes concernant la jeunesse (années impaires)

Décennie des Nations Unies pour l'élimination de l'analphabétisme (années impaires)

Famille (années impaires)

Rôle des coopératives dans le développement social (années impaires)

Année internationale des volontaires (2005)

*Tous les cinq ans*

Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (2007)

#### **Point 4**

#### **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

*Tous les ans*

Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (2003)

#### **Point 5**

#### **Prévention du crime et justice pénale**

*Tous les ans*

Renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, en particulier des moyens de coopération technique

Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2003)

Lutte contre l'exploitation des technologies de l'information à des fins criminelles (2003) (résolution 56/121 de l'Assemblée générale)

*Tous les cinq ans*

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2005)

#### **Point 6**

#### **Contrôle international des drogues**

*Tous les ans*

Application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes; coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue; respect des principes que consacrent la Charte des Nations Unies et le droit international dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues; Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; mesures visant à renforcer

la coopération internationale contre la production, la vente, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et questions connexes; suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

*Tous les deux ans*

Actualisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (années paires)

#### **Point 7**

##### **Promotion de la femme**

*Tous les ans*

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale)

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (2003)

*Tous les deux ans*

Pratiques traditionnelles ou coutumières affectant la santé des femmes et des fillettes (années impaires)

Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (années impaires)

Violence à l'égard des travailleuses migrantes (années impaires)

Traite des femmes et des petites filles (années paires)

Élimination des crimes contre les femmes commis au nom de l'honneur (2004)

Élimination de toutes les formes de violence, y compris les crimes, contre les femmes évoquées dans les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2004)

#### **Point 8**

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »**

*Tous les ans*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

**Point 9**

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires**

*Tous les ans*

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique

*Tous les deux ans*

Assistance aux mineurs réfugiés non accompagnés (2003)

Nouvel ordre international humanitaire (années paires)

Suite donnée à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants et dans certains États voisins (2003) (résolution 56/134 de l'Assemblée générale)

*Tous les cinq ans*

Prorogation du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2007)

**Point 10**

**Promotion et protection des droits de l'enfant**

*Tous les ans*

Mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant; enfants handicapés; prévention et élimination de la vente d'enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants; protection des enfants touchés par les conflits armés; enfants réfugiés ou déplacés; élimination de l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine; le sort tragique des enfants qui vivent ou travaillent dans les rues; les petites filles

*Tous les deux ans*

Rapport du Comité des droits de l'enfant (années paires)

**Point 11**

**Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones**

*Tous les ans*

Décennie internationale des populations autochtones

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones

**Point 12**  
**Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

*Tous les ans*

Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1993-2002)

Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (art. 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) (résolution 2016 A (X) de l'Assemblée générale)

*Tous les deux ans*

Situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (années paires)

État de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (années paires)

**Point 13**  
**Droit des peuples à l'autodétermination**

*Tous les ans*

Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination

**Point 14**  
**Questions relatives aux droits de l'homme**

**a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme**

*Tous les ans*

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention)

Rapport du Comité contre la torture

État de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Rapport du Comité des droits de l'homme (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale)

*Tous les deux ans*

Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (années paires)



État de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (années paires)

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (années impaires)

Rapport des réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (années paires)

**b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

*Tous les ans*

Autres moyens qu'offrent les organismes des Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable (résolution 56/151 de l'Assemblée générale)

Droit au développement

Protection des migrants

La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme

Les droits de l'homme et la diversité culturelle

Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, 1995-2004, et activités d'information dans ce domaine

Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales

Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme

Respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies afin d'instaurer une coopération internationale pour promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et résoudre les problèmes internationaux de caractère humanitaire

Droit à l'alimentation

Convention internationale générale visant à promouvoir et à défendre les droits et la dignité des handicapés

*Tous les deux ans*

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (années paires)

Respect de la liberté universelle de circulation et importance capitale du regroupement familial (2004) (A/C.3/57/L.69)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (années paires)

Question des disparitions forcées ou involontaires (années paires)

Droits de l'homme et terrorisme (années impaires)

Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (années impaires)

Droits de l'homme et extrême pauvreté (années paires)

Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (années impaires)

Droits de l'homme et exodes massifs (années impaires)

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (années impaires)

Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États en ce qui concerne les processus électoraux (années impaires)

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (années impaires)

Protection et assistance offertes aux personnes déplacées dans leur propre pays (années impaires)

Renforcement de l'état de droit (années paires)

*Tous les cinq ans*

Attribution de prix des droits de l'homme (2003)

**c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

**d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

*Tous les ans*

Application et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

**e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

*Tous les ans*

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

## Annexe II

### **Projet de programme de travail biennal de la Troisième Commission pour 2003-2004**

#### **2003**

##### **Point 1**

##### **Rapport du Conseil économique et social**

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

##### *Documentation*

Chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social se rapportant à des questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

##### **Point 2**

##### **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

##### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/C.3/57/L.14/Rev.1, par. 10)

##### **Point 3**

##### **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux handicapés et à la famille**

##### *Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport sur la situation sociale dans le monde (résolution 56/177, par. 14 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social (résolution 56/114, par. 8 de l'Assemblée générale)<sup>a</sup>

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (résolution 56/115, par. 16)<sup>a</sup>

Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (résolution 56/117, par. 11 et 22 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (A/C.3/57/L.6, par. 10)<sup>a</sup>

Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'emploi des jeunes, y compris sur les progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes (A/C.3/57/L.12, par. 4)<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

**Point 4**

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées :  
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/C.3/57/L.15/Rev.1, par. 18)

**Point 5**

**Prévention du crime et justice pénale**

*Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social (y compris les recommandations concernant le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) (A/C.3/57/L.5, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre pour la prévention internationale du crime (A/C.3/57/L.2, par. 7), y compris les propositions concernant l'organisation de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui se tiendra au Mexique pendant trois jours avant la fin de 2003 (A/C.3/57/L.3, par. 2 à 5)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (A/C.3/57/L.5, par. 14)<sup>a</sup>

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/C.3/57/L.8, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et en particulier de ses capacités de coopération technique (A/C.3/57/L.10, par. 20)

**Point 6**

**Contrôle international des drogues**

*Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation quinquennale de la mise en oeuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire, y compris de la coopération au niveau international dans la lutte contre le problème mondial de la drogue (résolution 55/65, par. 13 de l'Assemblée générale et A/C.3/57/L.9, sect. IV, par. 18)

**Point 7**

**Promotion de la femme**

*Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale)<sup>a</sup>

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124 de l'Assemblée générale et A/C.3/57/L.19, par. 23)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 39/125 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur le problème de la violence à l'égard des travailleuses migrantes (résolution 56/131, par. 17 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (résolution 56/129, par. 10 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les pratiques traditionnelles ou coutumières affectant la santé des femmes et des filles (résolution 56/128, par. 5 b) de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/C.3/57/L.21, par. 6 i) et 11)

Rapport final du Groupe de travail chargé de faire des recommandations sur les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur le suivi de l'application de ses recommandations (A/C.3/57/L.16/Rev.1, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur les activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme [A/C.3/57/L.16/Rev.1, par. 9 b)]

Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes âgées dans la société (A/C.3/57/L.18, par. 10)

#### **Point 8**

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

#### *Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 50/203 et 56/132 de l'Assemblée générale et A/C.3/57/L.28, par. 28)<sup>a</sup>

**Point 9**

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires**

*Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Suite donnée à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes de réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la communauté d'États indépendants et dans certains États voisins (résolution 56/134, par. 13 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux enfants réfugiés non accompagnés (résolution 56/136, par. 12 de l'Assemblée générale)

**Point 10**

**Promotion et protection des droits de l'enfant**

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'enfant [A/C.3/57/L.25/Rev.1, sect. VII, d)]

Rapport du Secrétaire général sur les petites filles (A/C.3/57/L.24/Rev.1, par. 19)

Rapport du Secrétaire général : évaluation générale des mesures prises par le système des Nations Unies en faveur des enfants touchés par les conflits armés, y compris les recommandations visant à renforcer, maintenir, intégrer et rationaliser ces activités (A/C.3/57/L.25/Rev.1, sect. V, par. 4)

Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants [A/C.3/57/L.25/Rev.1, sect. VII, d)]

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Un monde digne des enfants » [A/C.3/57/L.25/Rev.1, sect. VII, a)].

**Point 11**

**Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones**

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'exécution du programme d'activité de la Décennie (résolution 56/140, par. 4) de l'Assemblée générale et A/C.3/57/L.27, par. 11)

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones

**Point 12****Élimination du racisme et de la discrimination raciale***Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social, y compris les recommandations de la Commission des droits de l'homme sur l'application du Programme d'action pour la troisième Décennie (A/C.3/57/L.34, par. 32)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (art. 9 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'étendue de l'application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la coordination des activités (A/C.3/57/L.34, par. 31)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (A/C.3/57/L.34, par. 48)

Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (A/C.3/57/L.34, par. 47)

**a) Application des résultats et suivi méthodique de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.3/57/L.34, par. 49)**

**Point 13****Droit des peuples à l'autodétermination***Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination (A/C.3/57/L.33, par. 6)

Rapport du Rapporteur spécial sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de faire obstacle à l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (A/C.3/57/L.31, par. 15)

**Point 14****Questions relatives aux droits de l'homme****a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme***Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité des droits de l'homme (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et sur les activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/C.3/57/L.36, par. 29)

Rapport du Secrétaire général sur l'état des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolution 56/144, par. 29 de l'Assemblée générale)

Rapport du Comité contre la torture (résolution 39/46, annexe, art. 24 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/C.3/57/L.37, par. 8)

**b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 56/158 de l'Assemblée générale, par. 19)

Rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation (résolution 56/159 de l'Assemblée générale, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et le terrorisme (résolution 56/160 de l'Assemblée générale, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur la promotion effective de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (résolution 56/162 de l'Assemblée générale, par. 16)

Rapport du Représentant du Secrétaire général sur l'aide et la protection en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays (résolution 56/164 de l'Assemblée générale, par. 16)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les exodes massifs (résolution 56/164 de l'Assemblée générale, par. 13)

Rapport détaillé du Secrétaire général sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et l'importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité (A/C.3/57/L.40, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme (A/C.3/57/L.44, par. 12)

Rapport du Secrétaire général sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (A/C.3/57/L.45, par. 5)

Rapport d'étape du Rapporteur spécial sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (A/C.3/57/L.47, par. 19)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la diversité culturelle (A/C.3/57/L.41, par. 14)



Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (A/C.3/57/L.54, par. 24)

Projet d'instrument juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (A/C.3/57/L.57, par. 23)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants (A/C.3/57/L.60, par. 18)

Rapport d'étape du Rapporteur spécial sur la protection des migrants (A/C.3/57/L.60, par. 18)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (A/C.3/57/L.61, par. 4)

Rapport du Secrétaire général contenant les vues et les informations reçues des États Membres concernant les incidences et les effets négatifs des mesures de contrainte unilatérales sur leur population (A/C.3/57/L.64, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (A/C.3/57/L.65, par. 33)

Rapport du Secrétaire général sur le rôle et les résultats du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en ce qui concerne la situation des droits de l'homme au Cambodge (A/C.3/57/L.67, sect. V, par. 2)

Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (A/C.3/57/L.68, par. 18)

*Questions à examiner pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable*

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (résolution 56/161 de l'Assemblée générale, par. 15)

Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (A/C.3/57/L.51, par. 12)

Promotion du droit des peuples à la paix (A/C.3/57/L.58, par. 9)

Respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies afin d'instaurer une coopération internationale pour promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et résoudre les problèmes internationaux de caractère humanitaire (A/C.3/57/L.59, par. 6)

Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme (A/C.3/57/L.66, par. 9)

**c) Situation relative aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.3/57/L.48, par. 6)

Rapport des rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo [A/C.3/57/L.50, par. 8 b)]

*Questions à examiner pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable*

Situation des droits de l'homme au Soudan (A/C.3/57/L.43, par. 7)

Situation des droits de l'homme en Iraq (A/C.3/57/L.49, par. 6)

**d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

**e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

*Documentation*

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

**2004<sup>b</sup>**

**Point 1**

**Rapport du Conseil économique et social**

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

*Documentation*

Chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social se rapportant à des questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

**Point 2**

**Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**

*Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

a) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/C.3/57/L.13/Rev.1, par. 10)

**Point 6**

**Contrôle international des drogues**

Actualisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

---

<sup>b</sup> Le programme de travail et la documentation pour 2004 seront révisés en fonction des décisions qu'aura prises le Conseil économique et social en 2002.

**Point 7****Promotion de la femme***Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la traite des femmes et des filles (A/C.3/57/L.17, par. 25 et 26)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre en vue d'éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes (A/C.3/57/L.20/Rev.1, par. 6)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale)<sup>a</sup>

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolutions 45/124 et 56/229 (par. 19) de l'Assemblée générale)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 39/125 de l'Assemblée générale)

**Point 8****Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »***Documentation*

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris les crimes tels que définis dans le document final adopté par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » (A/C.3/57/L.22, par. 14)

**Point 9****Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires****Point 10****Promotion et protection des droits de l'enfant**

Rapport du Comité des droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe)<sup>a</sup>

**Point 11**

**Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones**

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'exécution du programme d'activité de la Décennie [résolution 55/80 de l'Assemblée générale, al. c), par. 4]

**Point 12**

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale et A/C.3/57/L.32, sect. III, par. 7)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/C.3/57/L.32, sect. III, par. 7)

Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/C.3/57/L.32, sect. II, par. 5 et sect. III, par. 7)

**Point 14**

**Questions relatives aux droits de l'homme**

**a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme**

Rapports sur les réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (A/C.3/57/L.38, par. 23)

Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (A/C.3/57/L.38, par. 23)

Rapport du Comité contre la torture (résolution 39/46 de l'Assemblée générale, annexe, art. 24)

Rapport de la Commission des droits de l'homme (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale)

**b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (A/C.3/57/L.52, par. 19)

Rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la situation dans le monde en ce qui concerne les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (A/C.3/57/L.56, par. 23)

Rapport du Secrétaire général sur la question des disparitions forcées ou involontaires (A/C.3/57/L.57, par. 23)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'état de droit et la recommandation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (A/C.3/57/L.63, par. 13)

*Questions à examiner pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable*

Personnes disparues (A/C.3/57/L.46, par. 10)

Les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (A/C.3/57/L.53, par. 11)

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable (A/C.3/57/L.55, par. 13)

Respect de la liberté universelle de circulation et importance vitale du regroupement familial (A/C.3/57/L.69, par. 5)

**c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

*Questions à examiner pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable*

**d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

**e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

---